

COMMUNE DE LONAY



Conseil communal
Le bureau

Extrait de procès-verbal
de la séance ordinaire du Conseil communal
du **29 octobre 2013**

Présidence de M. Jean-Pierre Pinazza

Conseillers présents : 35

LE CONSEIL COMMUNAL INFORME :

1. Qu'en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP)
2. Après avoir entendu le rapport de la, respectivement des commissions chargées d'étudier les préavis
3. Considérant que les objets ont été portés à l'ordre du jour

Décide :

- 1. D'accepter** le préavis No 03/2013 -Adoption d'un nouveau règlement communal sur les tarifs et émoluments du contrôle des habitants en tenant compte de l'amendement modifiant l'article premier, (lettre a - enregistrement d'une arrivée, par déclaration CHF 10.00)

OUI : 27

NON : 6

ABSTENTION : 1

- 2. D'accepter** le préavis No 07/2013 - Projet de centre aquatique "Région Morges" : demande d'un crédit de CHF 31'086.00 TTC pour l'acquisition d'actions au capital de la future société anonyme et le financement des études nécessaires à la finalisation du projet en tenant compte de l'amendement stipulant que les actionnaires ont le droit de céder leurs actions à la société anonyme

OUI : 32

ABSTENTION : 2

- 3. D'accepter** le préavis No 10/2013 - Demande de crédit de CHF 42'000.00 TTC pour l'achat d'un véhicule porte-outils avec équipements

A L'UNANIMITE

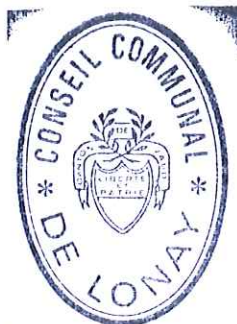
- 4. D'accepter** le préavis No 11/2013 - Arrêté d'imposition pour l'année 2014

A L'UNANIMITE

Les électeurs peuvent formuler une demande de référendum dans les 20 jours, demande qui doit être signée par un cinquième au moins des électeurs.

Lonay, le 31 octobre 2013

Le Président - Jean-Pierre Pinazza



La secrétaire - Anne Guillin